

Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

N°2023-01-DEL

Version 0.2



Sommaire

<i>Présentation de la structure</i>	<i>3</i>
<i>Présentation de la tenue du DOB.....</i>	<i>5</i>
<i>Un contexte économique très contraint.....</i>	<i>6</i>
PARTIE I – RETROSPECTIVE ET ANALYSE FINANCIERE	7
A. Rétrospectives CA 2020-2022	7
B. Ratios et indicateurs	10
PARTIE II – STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL.....	13
A. Evolution des effectifs	13
a. Effectifs et masse salariale 2018-2024.....	13
b. Points marquants.....	13
B. Evolution des dépenses de personnel	13
PARTIE III – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR L’EXERCICE 2023 ET SUIVANTS	15
A. Pour la section d’exploitation	15
a. Les recettes	15
b. Les dépenses	17
c. Contributions des membres.....	21
B. Pour la section d’investissement	24
a. Les recettes	24
a. Les dépenses d’investissement :.....	26
b. Les autorisations de programmes.....	27
c. Synthèse des dépenses d’investissement.....	30
PARTIE IV – PROGRAMMATION EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	31
A. Les principales hypothèses	31
B. Vue d’ensemble de la programmation pour 2021-2026 (scénario révisé)	31
PARTIE V – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	35
A. Situation au 31/12/2022	35
a. Emprunts actuels, financeurs, montant de la dette	35
b. Répartition de l’encours de dette par type de taux.....	36
c. Evolution de l’annuité et de la charge d’intérêts en 2023 et années suivantes	36

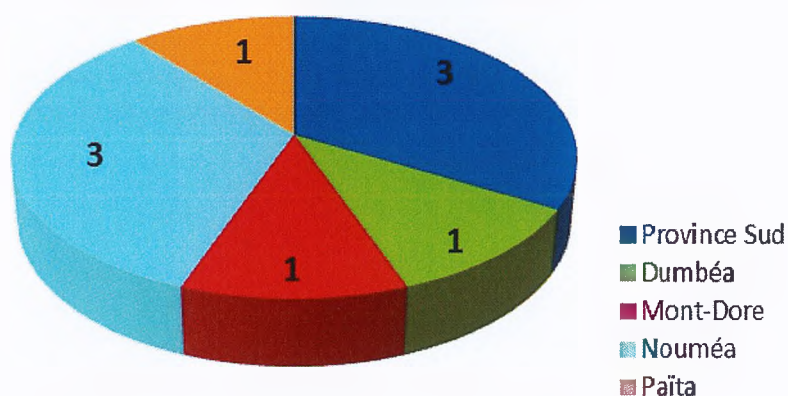
Présentation de la structure

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) a été créé le 1^{er} septembre 2010 et a pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des services publics réguliers de transports en commun routiers, ferrés et maritimes et de transport scolaire des élèves du secondaire sur le territoire des communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta.

Il est présidé depuis le 24 mai 2022 par Madame Léa TRIPODI, élue à la province Sud.

Le comité syndical, organe délibérant du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa, est composé de 9 délégués (9 titulaires et 9 suppléants) répartis entre les collectivités membres de la manière suivante :

Répartition des délégués du comité syndical



Les compétences du syndicat mixte incluent tout type de prestations en rapport avec la réalisation de son objet et notamment les missions qui suivent :

Missions d'organisation et de gestion des transports en commun :

- Fixation des modes d'exercices des transports.
- Fixation et approbation des tarifs et des titres de transport.
- Fixation et approbation des lignes, des horaires et des points d'arrêt.
- Exploitation et gestion commerciale des réseaux, de la billetterie, des recettes et des dépenses.
- Contractualisation et suivi d'éventuels opérateurs.
- Coordination avec les autres services de transport de personnes.

Missions d'aménagement de l'espace public

Gestion des biens relevant de la domanialité publique, dès lors qu'ils sont l'accessoire d'un service de transport, incluant le droit de tirer les fruits dudit domaine, tels que ces biens auront été expressément désignés dans une convention passée avec la collectivité intéressée et approuvée par le Comité syndical.

En particulier :

- Aménagement et gestion des biens immobiliers, en particulier des voiries de transport, des trottoirs et des lieux de stationnement.

- Réalisation et implantation du mobilier urbain nécessaire à l'exploitation des réseaux de transport, après accord du propriétaire du domaine.
- Perception des recettes afférentes à la gestion des biens immobiliers et mobiliers.
- Réalisation de missions en qualité de maître d'ouvrage délégué.

Missions prospectives :

- Etude et analyse des besoins et des offres de services pour une meilleure optimisation des réseaux de transport en commun.
- Etude et analyse des besoins en financement.
- Définition des grands projets d'infrastructures à moyens et longs termes.
- Mise en place de projets et de politiques d'incitation au développement et à l'accompagnement du transport public sous toutes ses formes.

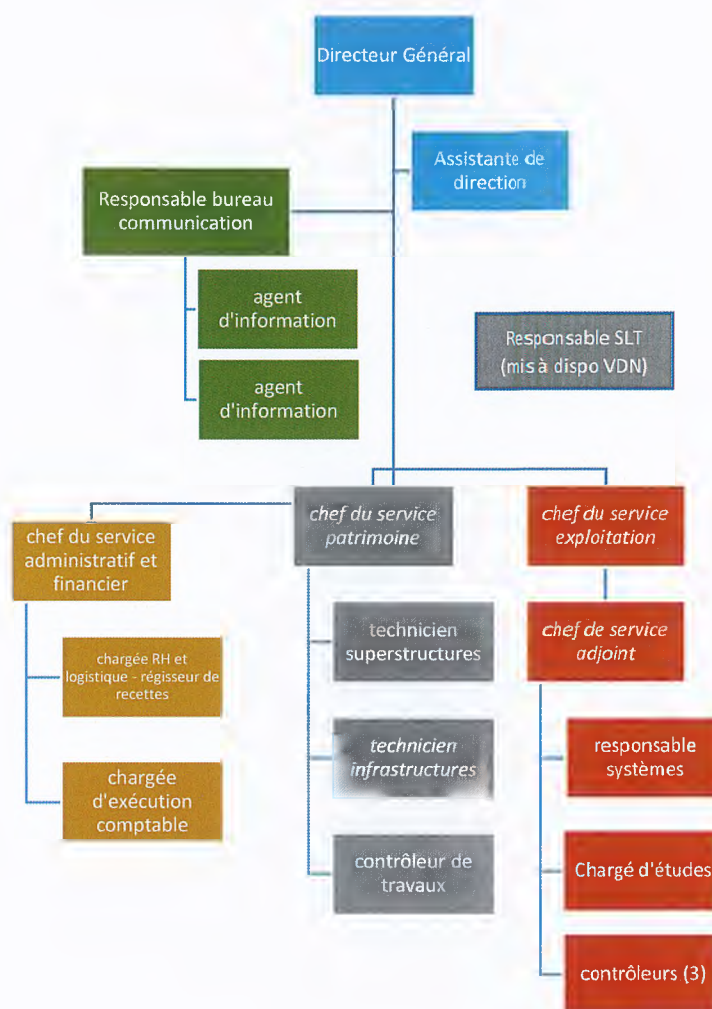
Externalisation :

Afin de réaliser son objet, le syndicat mixte peut confier par conventions la gestion commerciale et l'exploitation de services à un ou plusieurs opérateurs. Le SMTU assure le contrôle et le suivi des opérateurs.

Compétence géographique :

La compétence territoriale du syndicat mixte recouvre les territoires géographiques des communes membres du Grand Nouméa : Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta. Elle se superpose au périmètre de transport urbain (PTU) approuvé le 10 septembre 2019.

Les effectifs du SMTU sont, au 1^{er} février 2023, de 16 personnes sur 20 postes budgétaires, répartis selon l'organigramme administratif présenté ci-après :



Les postes de chef de service et de chef de service adjoint du service exploitation, chef du service patrimoine et technicien infrastructures sont actuellement vacants (en italique dans le tableau). Le poste de chargé de mission a été utilisé pour positionner un second agent d'information pour le bureau communication, en charge du traitement des réclamations.

Un agent sera en sureffectif au terme des recrutements en l'état de l'organigramme.

Présentation de la tenue du DOB

L'article L.212-1 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit qu'un débat ait lieu en comité syndical sur les orientations générales du budget et de l'exercice à venir, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, au cours des deux mois précédents le vote de celui-ci.

L'article 22 du règlement intérieur du comité syndical du SMTU, adopté le 26 mai 2015, prévoit quant à lui que le débat d'orientation budgétaire se tienne au plus tard 15 jours avant l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire vise à dépasser le cadre annuel budgétaire. Cette dimension pluriannuelle doit donc constituer le cadre de la réflexion sur les orientations budgétaires qui doit être menée par les élus en amont du vote du budget. De plus, en vertu de l'article L.212-1 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, c'est lors du débat d'orientation budgétaire que sont :

- ✓ exposées les stratégies financières annuelles et pluriannuelles du syndicat mixte ;
- ✓ présentées l'évolution des effectifs et de la masse salariale du syndicat ;
- ✓ présentées les ouvertures et révisions des autorisations budgétaires par programmes d'investissement ainsi qu'en matière tarifaire le cas échéant ;
- ✓ exposées les relations avec ses partenaires dans le cadre des délégations de service public ;
- ✓ évoquées les conséquences de ces orientations sur la soutenabilité budgétaire et la solvabilité actuelle et future du syndicat.

Parallèlement, la présente note expose succinctement le contexte international et calédonien, avant de présenter la situation financière du SMTU. Au regard de ces perspectives budgétaires et financières pluriannuelles, les orientations générales de la politique du syndicat à mener pour l'exercice 2021 et les exercices suivants peuvent être débattues.

Un contexte économique très contraint

L'année 2022 reste dans la continuité des années précédentes sur le plan de la conjoncture économique. A la suite de la fin de la crise sanitaire liée au COVID-19, le principal déterminant de l'activité à l'échelle mondiale, européenne, française et calédonienne est l'augmentation drastique des coûts de l'énergie, le renchérissement des matières premières et des biens importés à la faveur de l'augmentation du coût du fret maritime, notamment par la pénurie de conteneurs.

L'économie calédonienne fait face depuis le début de la décennie à un ralentissement et une stabilisation de ses rythmes de croissance. Elle traverse une période de transition marquée par un cours du nickel chahuté, une activité économique en mutation, et la mise en œuvre de réformes fiscales et réglementaires peu abouties à ce jour. Le contexte 2022 est particulièrement troublé, avec la guerre en Ukraine qui a bouleversé le marché de l'énergie en Europe renforcé par un contexte de décarbonation.

Au sein de cet environnement, les finances publiques sont désormais atones. Nombre d'établissements sont en difficultés financières et/ou ont de plus en plus de mal à équilibrer leurs budgets. La Nouvelle-Calédonie est de surcroît confrontée à une problématique de financement de ses comptes sociaux sans précédent. Le budget 2022 de la NC n'a pu être équilibré qu'avec l'aide d'un prêt de l'AFD assorti de conditions de réformes qui n'ont pas encore été lancées.

Les dernières tendances publiées par l'IEOM en Nouvelle-Calédonie montrent un climat des affaires morose, des secteurs économiques atones et une croissance en berne depuis 2020.

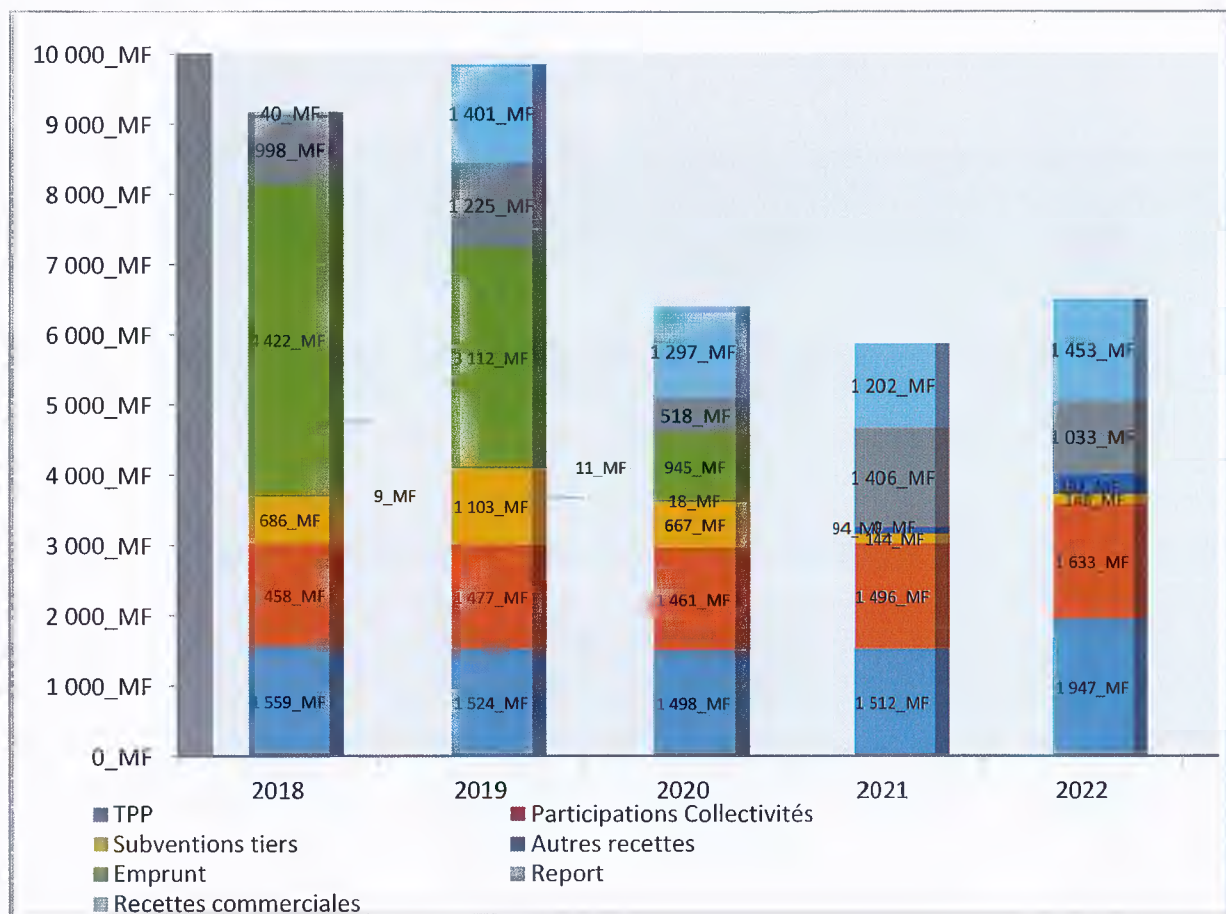
PARTIE I – RETROSPECTIVE ET ANALYSE FINANCIERE

A. Rétrospectives CA 2020-2022

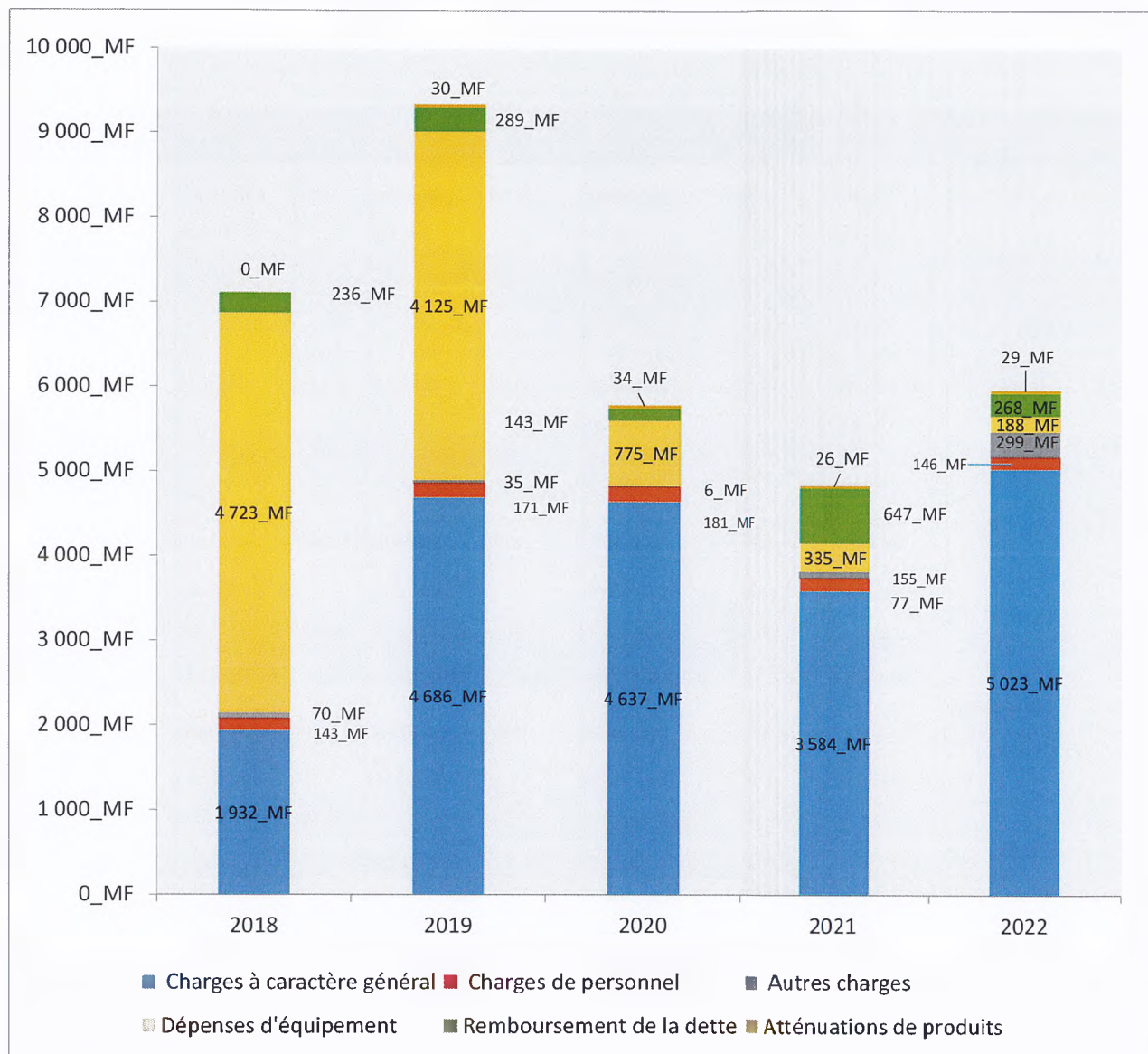
Les données pour le compte administratif de 2022 sont des données provisoires.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période MdF %	
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4 425 886 KF	5 038 557 KF	4 285 555 KF	5 413 815 KF	1,0	+6,95 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	4 421 017 KF	4 240 545 KF	4 194 776 KF	5 134 799 KF	0,7	+5,12 %
dont produits des services (R70)	1 400 664 KF	1 297 493 KF	1 203 965 KF	1 459 806 KF	0,1	+1,39 %
dont dotations & participations (R74)	3 014 371 KF	2 946 034 KF	2 985 594 KF	3 668 384 KF	0,7	+6,76 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	5 210 886 KF	5 000 729 KF	4 311 365 KF	5 587 459 KF	0,4	+2,35 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	4 886 854 KF	4 851 401 KF	3 764 659 KF	5 198 419 KF	0,3	+2,08 %
dont dépenses de personnel (D012)	170 841 KF	181 209 KF	155 444 KF	145 899 KF	0,0	-5,12 %
ÉPARGNE DE GESTION	-465 837 KF	-602 858 KF	430 117 KF	-63 620 KF	0,4	ns
Frais financiers	289 047 KF	142 837 KF	470 926 KF	90 009 KF	-0,2	-32,22 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-30 016 KF	783 523 KF	11 439 KF	-20 105 KF	0,0	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	-784 900 KF	37 828 KF	-29 370 KF	-173 734 KF	0,6	ns
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-784 900 KF	37 828 KF	-29 370 KF	-173 734 KF	0,6	ns
Amortissement du capital de la dette	0 KF	0 KF	176 210 KF	178 066 KF	0,2	ns
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-784 900 KF	37 828 KF	-205 580 KF	-351 800 KF	0,4	ns
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-784 900 KF	37 828 KF	-205 580 KF	-351 800 KF	0,4	ns
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	4 124 553 KF	774 611 KF	335 433 KF	188 173 KF	-3,9	-64,27 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 091 299 KF	679 645 KF	167 167 KF	57 712 KF	-1,0	-62,46 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	3 112 172 KF	944 890 KF	0 KF	0 KF	-3,1	-100 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	1 224 011 KF	518 030 KF	1 405 782 KF	1 032 536 KF	-0,2	-5,51 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	518 029 KF	1 405 782 KF	1 032 536 KF	550 285 KF	0,0	+2,03 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	17 422 217 KF	17 422 217 KF	17 246 007 KF	17 067 941 KF	-0,4	-0,68 %

SMTU GRAND NOUMEA - CA 2017-2022 - D'où vient l'argent



SMTU GRAND NOUMEA - CA 2017-2022- OÙ va l'argent



B. Ratios et indicateurs

Ratios et indicateurs 2018-2022

INFORMATIONS FINANCIERES	2018		2019		2020		2021		2022	
	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	3 225 565 174	17 557	5 210 885 545	27 997	5 000 728 898	27 071	4 311 365 468	23 205	5 587 458 796	30 080
	183 721		186 123		186 123		186 123		186 123	
2 Recettes réelles de fonctionnement/population	3 055 371 000	16 644	4 421 016 721	23 780	5 038 557 196	26 868	4 283 555 083	23 015	5 413 813 373	29 325
	183 721		186 123		186 123		186 123		186 123	
3 Dépenses d'équipement brut / population	4 212 670 440	22 930	3 983 380 806	21 402	585 834 218	3 148	335 433 199	1 802	177 871 449	956
	183 721		186 123		186 123		186 123		186 123	
4 Encours réel de la dette / population	13 365 155 111	72 747	16 477 327 317	88 529	17 422 216 861	93 606	17 246 007 079	92 659	17 067 940 740	91 702
	183 721		186 123		186 123		186 123		186 123	
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	143 164 445	4,44%	170 841 254	3,28%	181 208 495	3,60%	155 444 823	3,60%	145 899 024	2,61%
	3 225 565 174		5 210 885 545		5 038 557 196		4 311 365 468		5 587 458 796	
8 DRF et remboursement de la dette en capital / RRF	3 225 565 174	105,49%	5 210 885 545	117,73%	5 000 728 898	100,76%	4 487 575 250	104,94%	5 765 525 135	105,84%
	3 057 791 178		4 425 985 690		5 038 557 196		4 283 555 083		5 413 813 373	
9 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4 212 670 440	137,77%	3 983 380 806	90,00%	585 834 218	11,71%	335 433 199	7,83%	177 871 449	3,26%
	3 057 791 178		4 425 985 690		5 000 728 898		4 283 555 083		5 413 813 373	
10 Encours réel de la dette / recettes réelles de fonctionnement	13 365 155 111	437,09%	16 477 327 317	372,29%	17 422 216 861	348,39%	17 246 007 079	402,61%	17 067 940 740	312,71%
	3 057 791 178		4 425 985 690		5 038 557 196		4 283 555 083		5 413 813 373	

B - RATIOS PRINCIPAUX		VALEURS	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
1	Taux d'épargne brute	EB/RRF	-5,49%	-17,73%	-0,76%	-0,65%	-3,21%
2	Ratio de solvabilité (en années)	Encours de la dette/EB	-80	-21	-461	620	-98
3	Rigidité structurelle des dépenses	DP+Annuité / RRF	11,77%	8,83%	6,43%	18,62%	7,41%
4	Dépenses d'équipements/RRF	DE/RRF	130,60%	76,44%	0,87%	7,78%	3,18%
5	Dette/RRF	Encours de la dette/RRF	437,09%	372,29%	348,39%	402,61%	315,27%
6	Fonds de roulement	Résultats cumulés * 360	55	20	87	80	34
	au 31/12 en nombre de jours	DRF+DRI	0,00%	0,00%	0		
7	Taux d'endettement	Annuité / RRF	7,73%	6,53%	2,86%	15,11%	4,95%
8	Dépenses de personnel/RRF	DP / RRF	4,44%	3,28%	3,60%	3,61%	2,61%

Compte administratif 2022, résultat provisoire

SECTION Fonctionnement

SENS	CHAPITRE	LIBELLES	Budget total	Réalisé	Dispo	% réalisé
Dépenses	002	Résultat d'exploitation reporté				
	011	Charges à caractère général	5 128 133 901	5 022 866 273	105 267 628	98%
	012	Charges de personnel et frais assimilés	155 000 000	145 899 024	9 100 976	94%
	014	Atténuations de produits	30 000 000	29 473 991	526 009	98%
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 190 117	11 190 117	0	100%
	65	Autres charges de gestion courante	179 140	179 140	0	100%
	66	Charges financières	90 009 451	90 009 451	0	100%
	67	Charges exceptionnelles	37 000 000	35 450 517	1 549 483	96%
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions	263 580 400	263 580 400	0	100%
Total Dépenses			5 715 093 009	5 598 648 913	116 444 096	98%
Recettes	002	Résultats d'exploitation reporté	227 263		227 263	
	013	Atténuations de charges		1 250 521	-1 250 521	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 560 519	43 560 519	0	100%
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 450 000 000	1 459 805 582	-9 805 582	101%
	74	Subventions d'exploitation	3 940 055 193	3 668 384 229	271 670 964	93%
	75	Autres produits de gestion courante	5 000 000	5 358 000	-358 000	107%
	77	Produits exceptionnels	2 320 500	5 085 507	-2 765 007	219%
	78	Reprises sur amortissement et provisions	273 929 534	273 929 534	0	100%
Total Recettes			5 715 093 009	5 457 373 892	257 719 117	95%
Total général fonctionnement			11 430 186 018	11 056 022 805	374 163 213	97%

Recettes	5 457 373 892
Dépenses	5 598 648 913
Résultat de l'exercice	-141 275 021
Report	227 263
Résultat de fonctionnement	-141 047 758

SECTION Investissement

SENS	CHAPITRE	LIBELLES	Budget total	Réalisé	Dispo	% réalisé
Dépenses	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 560 519	43 560 519		100%
	013	Subventions d'investissement	10 301 250	10 301 250	0	100%
	016	Emprunts et dettes assimilées	178 066 400	178 066 339	61	100%
	20	Immobilisations incorporelles	1 010 769	384 674	626 095	38%
	21	Immobilisations corporelles	24 351 201	12 587 168	11 764 033	52%
	23	Immobilisations en cours	379 191 988	164 899 605	214 292 383	43%
Total Dépenses			636 482 127	409 799 555	226 682 572	64%
Recettes	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 032 308 599		1 032 308 599	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 190 117	11 190 117	0	100%
	13	Subventions d'investissement	73 587 125	39 637 125	33 950 000	54%
	45	Opérations pour compte de tiers	96 559 317	17 994 978	78 564 339	19%
Total Recettes			1 213 645 158	68 822 220	1 144 822 938	6%
Total général fonctionnement			1 850 127 285	478 621 775	1 371 505 510	26%

Recettes	68 822 220
Dépenses	409 799 555
Résultat de l'exercice	-340 977 335
Report	1 032 308 599
Résultat d'investissement	691 331 264
Résultat global avant RAR	691 331 264
RAR DEPENSES	-170 370 759
RAR RECETTES	105 514 339
	-64 856 420
Résultat global d'investissement	626 474 844
Résultat global de l'exercice avec RAR (F+I)	485 427 086

PARTIE II – STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL

A. Evolution des effectifs

a. Effectifs et masse salariale 2018-2024

Après la phase projet (2016-2019) et celle de stabilisation en 2020, l'évolution des effectifs s'oriente à la baisse avec le non-remplacement des départs jusqu'en 2022. A compter de 2023, le nombre de postes ouverts est maintenu à 20 quand le nombre des effectifs est de 21 au terme des recrutements en cours :

	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Postes budgétaires ouverts au 31/12/N	20	21	21	20	20	20	20
Effectifs (agents affectés au 31/12/N)	19	21	21	18	17	21	21
FT : Fonctionnaire territorial ou communal NC	3	5	5	6	6	8	8
FED : Fonctionnaire Etat	2	2	2	1	1	1	1
C : Contractuel	10	10	11	9	8	10	10
C : Contractuel cadre	3	3	2	1	1	1	1
FT : Fonctionnaire territorial métropole	1	1	1	1	1	1	1

b. Points marquants

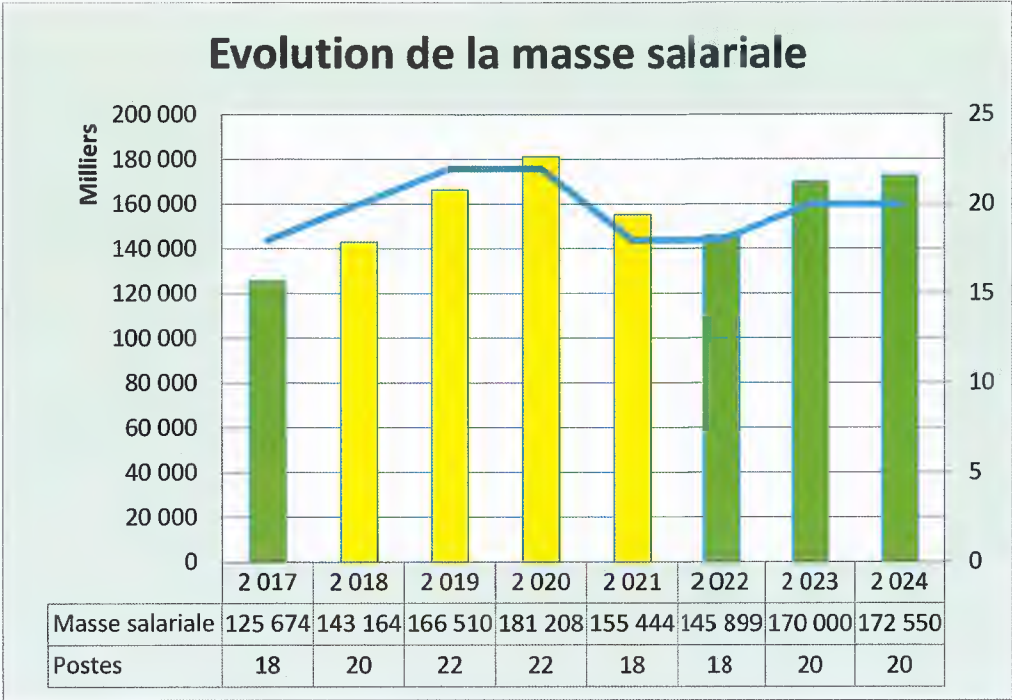
L'année 2022 a vu le départ du chef de service de l'exploitation et le départ programmé du chef de service patrimoine début 2023. Un intérim a été effectué par la responsable du bureau communication pendant 8 mois (juillet 2022 – février 2023).

B. Evolution des dépenses de personnel

L'Evolution réelle de 2018 à 2022, ainsi que la projection sur les exercices 2023 et futurs, sont présentées ci-dessous. Les charges de personnel devraient évoluer de la manière suivante à compter de l'exercice 2023 :

	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Budget Voté	148 650 000	172 411 000	181 500 000	165 000 000	155 000 000	170 000 000	172 550 000
% évolution	1,66%	15,98%	5,27%	-9,09%	-6,06%	9,68%	1,50%
Masse salariale	143 164 445	166 510 919	181 208 495	155 444 823	145 899 024	170 000 000	172 550 000
% évolution	13,92%	16,31%	8,83%	-14,22%	-6,14%	16,52%	1,50%
Différenciel entre Budget voté et réalisé	5 485 555	5 900 081	291 505	9 555 177	9 100 976	0	0
% de réalisation	3,69%	3,42%	0,16%	5,79%	5,87%	0,00%	100,00%
Postes pourvus au 31/12/N	20	22	22	18	18	20	20

L'augmentation prévue de 1,5% par an correspond au glissement vieillesse-technicité (GVT). Toutefois, compte tenu des prochains recrutements, il est probable que la masse salariale se stabilise aux alentours de 170 MF pour les années 2023 et 2024.



PARTIE III – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023 ET SUIVANTS

A. Pour la section d'exploitation

a. Les recettes

Pour la TPP, la recette en 2022 (réelle de janvier à novembre) est estimée à 1 631 672 550 F, soit +7,9% par rapport au réalisé 2021 de 1 512 123 829 francs. L'année 2022 est la première année sans confinement depuis la fin de la crise sanitaire.

Pour 2023, l'hypothèse retenue est fondée sur une baisse de -6,3% du rendement de la taxe à 1,5 milliards de francs selon les prévisions du gouvernement (DBAF). A partir de 2024, une baisse de la consommation de gasoil est intégrée de -0,5% par an, en maintenant à l'équilibre la consommation d'essence.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TPP totale	1 497 701 059	1 512 123 829	1 631 672 550	1 528 000 000	1 521 032 704	1 514 100 245	1 507 202 448

Le rendement de la TTE en année pleine est estimé à 495 000 000 F selon les estimations données par le gouvernement (DBAF).

Les autres recettes représentant un montant d'environ 122 000 000 F comprennent :

- La subvention d'aide au transport du vice-rectorat (77 MF),
- L'aide au transport des boursiers de la province Sud (45 MF),
- Les recettes liées à la location publicitaire des abris (5 MF).

Elles sont maintenues stables pour 2023 et les années suivantes.

Enfin dans le cadre de la DSP Tanéo, le SMTU est engagé sur le risque commercial, donc le niveau des recettes, puisqu'il en est propriétaire et qu'elles lui sont intégralement remontées par les délégataires. Ces dernières dépendent de la fréquentation et du niveau de gamme tarifaire. Le réalisé 2022 est donné à 1 453 MF, soit +3 MF que le montant estimé au budget. 2022, malgré des mouvements sociaux en début d'année. Cette année a été la première année sans confinement et a vu l'ouverture progressive des frontières. Le niveau de recettes s'en est ressenti ainsi que la fréquentation du réseau.

L'hypothèse de progression des recettes commerciales est donnée à 1% par an à partir de 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes voyageur	1 297 492 869	1 201 955 418	1 453 269 296	1 466 524 606	1 481 189 852	1 496 001 750	1 510 961 768

L'analyse de la fréquentation (en nombre de validations) montre que les objectifs initiaux ne sont pas atteints puisque le niveau de la fréquentation estimée pour 2020, projetée en 2016, s'établissait entre 11 et 13 millions de voyages par an. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, notamment la démographie en baisse sur l'agglomération du grand Nouméa, quand les projections retenues anticipaient une forte croissance.

Les projections démographiques retenues en 2016 pour les simulations de fréquentation étaient les suivantes :

Commune	2009	2012	2015	2020	2025	2030
05. Dumbéa	24 103	27 870	29 604	31 892	34 357	37 012
17. Mont-Dore (Le)	25 683	26 818	28 487	30 688	33 060	35 615
18. Nouméa	97 579	101 663	107 990	116 335	125 326	135 012
21. Païta	16 358	18 930	20 108	21 662	23 337	25 140
Grand Nouméa	163 723	175 282	186 189	200 578	216 080	232 779

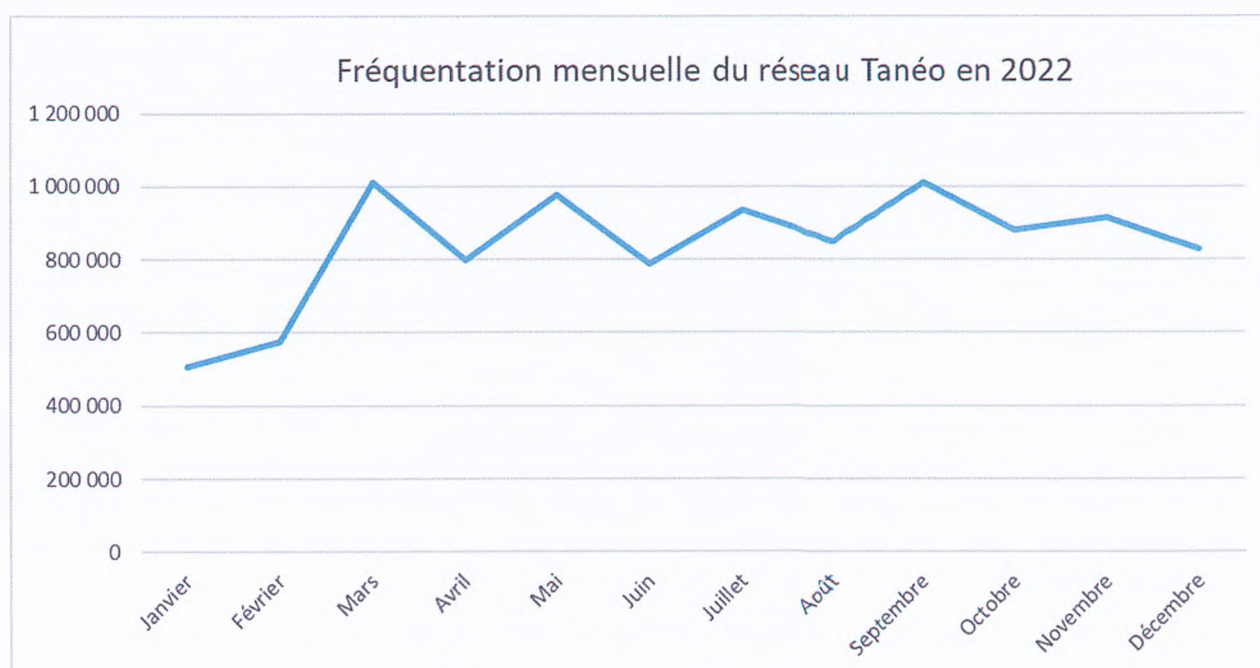
L'agglomération du grand Nouméa compte actuellement 182 341 habitants recensés en 2019, soit un déficit de – 18 237 habitants.

La fréquentation du réseau pour l'année 2022 atteint les 10 millions de validations. La sortie de crise sanitaire a permis de retrouver un niveau de fréquentation plus acceptable bien qu'en deçà des prévisions initiales. Le taux de correspondance moyen est de 36% et monte à 45% pour les Pass uniquement.

	Fréquentation totale sur réseau Tanéo depuis son lancement (du 21/10/19 au 31/12/21)	Fréquentation sur l'année 2022	Fréquentation moyenne mensuelle sur l'année 2022
Nombre de validations	29 060 005	10 083 365	840 280

Fréquentation mensuelle du réseau Tanéo en 2022

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
506 690	577 030	1 009 761	797 859	977 858	789 706	937 584	850 190	1 011 753	880 284	914 436	830 214	10 083 365



Conséquence de ce niveau de fréquentation, la répartition des recettes commerciales est la suivante :

janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	Total
48 403 143	73 277 755	77 393 121	64 258 796	80 619 472	65 573 451	71 983 765	60 728 797	70 131 225	65 004 052	63 275 080	61 670 092	802 318 749
27 889 023	31 743 955	54 235 130	48 156 556	54 726 269	49 812 445	53 124 431	53 363 997	62 393 792	59 475 489	60 638 422	59 833 617	615 393 126
576 727	916 210	1 517 788	1 309 157	1 754 943	1 362 076	1 537 632	1 528 720	1 798 241	1 322 742			13 624 236

Le niveau de recettes a donc atteint le niveau estimé lors du vote du budget pour la première fois depuis le démarrage du réseau (*les chiffres de décembre sont provisoires*).

b. Les dépenses

1. Exploitation déléguée

✓ La DSP Tanéo :

Le montant de la RAPF budgétisé en 2022 était de 4 587 730 732 F pour les 2 lot, intégrant le reliquat du quatrième trimestre 2021.

En 2023 le montant sera de 4 051 597 531 F.

Le montant pour le lot 1 en 2023 intègre la diminution annuelle de charges de 250 MF acceptée par le délégataire à travers la signature de l'avenant 9 au contrat de DSP daté du 8 novembre 2022.

Le délégataire du lot 2 a consenti une réduction de sa RAPF d'un montant de 180 MF, constaté en 2022, formalisé à travers la signature de l'avenant 4 en date du 28 décembre 2022. Le montant de la RAPF 2023 est donc issu de cet avenant avec un montant très proche du montant contractuel.

Des négociations doivent s'ouvrir, à nouveau, avec les deux délégataires pour obtenir des réductions de charges pour les exercices 2023 à 2026.

✓ Le transport scolaire :

Le marché de transport scolaire, assuré par la Société Calédonienne de Transport (SCT), et attribué pour une période de quatre ans à compter de la rentrée scolaire de 2020, prend fin le 31 décembre 2023.

Un appel d'offre sera lancé dans le courant de l'année 2023 pour couvrir les besoins en transport scolaire sur la période 2024-2026 et ainsi permettre son intégration définitive dans la prochaine génération de contrat à compter de 2027.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL	4 360 267 655	4 798 880 732	4 221 247 531	4 340 368 792	4 341 741 267	4 330 638 576
<i>Scolaire</i>	<i>290 000 000</i>	<i>211 150 000</i>	<i>169 650 000</i>	<i>100 000 000</i>	<i>80 000 000</i>	<i>60 000 000</i>
<i>Tanéo Lot 1</i>	<i>1 990 301 719</i>	<i>2 305 781 168</i>	<i>1 812 619 943</i>	<i>2 081 273 016</i>	<i>2 077 137 732</i>	<i>2 119 751 497</i>
<i>Tanéo Lot 2</i>	<i>2 079 965 936</i>	<i>2 281 949 564</i>	<i>2 238 977 588</i>	<i>2 159 095 776</i>	<i>2 184 603 535</i>	<i>2 150 887 079</i>

✓ Le transport maritime de personnes

Le service fonctionnant avec des unités de types semi-rigides bâchés est maintenu en 2023 sur la base d'un aller-retour par jour. Le coût est de 13 MF par an, en augmentation de 30% par rapport à 2022 au regard des coûts de carburant.

Ce service transporte entre 12 à 15 personnes physiques à l'année. La recette générée représente environ 1 MF par an.

Au regard de son coût et de sa fréquentation, l'intérêt de son maintien est à soulever.

2. Entretien du patrimoine

Afin d'assurer un niveau de service offert de qualité, l'entretien des arrêts (nettoyage, reprises courantes) intègre l'ensemble du parc des mobiliers assurant une fonction transport sur les lignes régulières et sur la ligne Néobus.

Le montant intègre également les prestations de nettoyage et d'entretien courant de la voie TCSP (balayage de la plateforme, curage des réseaux pluviaux, propreté).

Par ailleurs, il intègre aussi les coûts d'entretien et de maintenance, donc relevant du propriétaire, des ouvrages d'arts situés sur la plateforme et des dépôts mis à disposition des délégataires. Le montant est fixé à 65 MF en 2023, soit un maintien par rapport à 2022.

3. Les dépenses de personnel

La masse salariale prévisionnelle pour 2022 a été de 155 000 000 F en année pleine sur une base de 18 agents, soit une baisse de -6% en comparaison de 2021. Sur la période 2020-2022, la baisse de la masse salariale a été de - 14,8 %

Les recrutements à venir vont générer une remise à niveau de la masse salariale, en augmentation de 15 MF, passant à 170 MF.

Une augmentation de +1,5% par an liée à l'évolution de carrière des agents, glissement vieillesse-technicité, est intégrée dans ce montant qui devrait se maintenir à ce niveau sur les prochaines années.

4. Les dépenses d'honoraires

Le recours à des prestataires pour le début des travaux sur l'organisation du réseau à partir de 2027, ainsi que les coûts liés à l'audit et une mission d'accompagnement ont entraîné une forte hausse de ce poste, passant de 40 MF en 2022 à 73 MF en 2023. Par ailleurs, à la suite de plusieurs recours, des frais juridiques et d'avocat sont nécessaires pour suivre ces procédures (ornière, contentieux RH, contentieux GIE...).

La complexité des dossiers et la durée des contentieux cités, le montant des honoraires devrait se maintenir aux environs de 50 MF par an.

5. Les dépenses de communication / marketing

Un montant de 11,5 MF est prévu en 2023 en baisse par rapport à 2022. Ce montant constituera un plancher compte tenu des obligations contractuelles de l'autorité délégante sur l'impression des fiches de lignes et aux arrêts ainsi que sur certaines enquêtes contractuelles (enquêtes fraude et client mystère).

6. Les dépenses de communication OPT

Les communications métiers entre les véhicules et le Poste de Commande Centralisé (PCC), la priorité des BHNS à certains carrefours, d'information-voyageur et de billettique, sont assurées par des abonnements 3G et radio.

Elles intègrent la connexion Wi-Fi embarquée sur la ligne Néobus pour la clientèle.

Ce montant représente un total de 40 MF/an à partir de 2023. 10 MF ont été économisés à la suite d'un ajustement des besoins avec l'OPT (réduction du nombre de ligne Célériis).

Ce même poste accueille également les dépenses téléphoniques fixes et mobiles du personnel pour un montant d'environ 1 MF/an.

7. Les autres dépenses de fonctionnement

En 2023, les charges de structure s'établiront à 170 MF/an, et devraient se maintenir à environ 150 MF sur les prochaines années.

Ces charges sont :

- les consommables,
- les fournitures :
 - o d'entretien et de petits équipements
 - o administratives
- l'entretien des véhicules, les carburants,
- les locations mobilières et immobilières, dont le loyer des locaux (10 MF),
- les assurances,
- les frais d'affranchissements, de télécommunications, de gardiennage, de nettoyage des locaux,
- les maintenances mobilières,
- les honoraires,
- les frais de communication,
- les indemnités versées aux comptables et aux régisseurs.

Les charges financières sont estimées à 238 669 046 F, et concernent le remboursement des intérêts des prêts. Ainsi que le montant de 40 MF pour les frais de gestion de la TPP et de la TTE (2%).

Le remboursement du capital est prévu à la section d'investissement.

Pour la période 2021-2026, le montant des frais de structure devraient s'établir entre 120 et 125 MF par an au maximum. Des économies pourront encore être recherchées sur la diminution de la flotte de véhicules, les frais de gestion informatique en envisageant le passage en *Cloud computing*, les études générales, les frais d'honoraires, les loyers...

Dépenses de fonctionnement réalisées sont les suivantes :

		2019	2020	2021	2022
ARTICLES	LIBELLES	REALISES	REALISES	REALISES	REALISES
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	5 697 525	7 782 839	7 370 273	7 512 100
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	2 382 683	1 138 194	605 521	719 258
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	751 007	272 159	209 359	161 382
6066	CARBURANT	1 049 790	1 014 297	558 020	859 208
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	10 996 067	12 522 512	13 345 536	17 779 560
6135	LOCATIONS MOBILIERES	744 927	907 771	476 000	677 583
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	2 184 554	398 220	237 195	1 212 047
61551	MATERIEL ROULANT	574 573	783 736	487 456	590 396
6156	MAINTENANCE	7 292 145	5 930 965	4 470 818	4 803 438
6161	ASSURANCES	2 174 479	1 713 445	1 452 062	1 842 349
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 241 851	15 152 700		
618	DIVERS	6 073 530	2 505 708	3 442 017	1 986 701

6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 466 533	903 394	645 281	1 383 398
6226	HONORAIRES	11 679 572	23 490 539	29 705 120	40 217 242
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	243 032	5 616 345	2 401 167	2 731 017
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	5 189 959	3 656 417		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 840 776	2 669 774	1 041 334	379 963
6238	DIVERS	67 240 067	8 516 197	5 870 657	7 907 700
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	618764	400 365		
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	1 639 056	730 000		
6256	FRAIS DE MISSION	1 482 566			
6257	RECEPTIONS	245 250	347 043	100 558	70 368
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	14 035 779	126 650	149 850	149 050
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	19 563	50 752 705	43 742 742	38 626 759
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 562 575	201 097	256 496	382 697
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE				2 561 338
6238	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		2 625 906	2299667	
TOTAL		156 426 623	150 158 978	118 867 129	132 553 554

8. Les provisions / dépenses exceptionnelles

Les provisions pour risques et dépenses exceptionnelles recouvrent principalement des dotations pour les risques contentieux.

Le premier concerne le contentieux en cours avec les communes de Dumbéa et du Mont-Dore sur les délibérations, votées en avril 2022, fixant les contributions complémentaires 2022, le budget 2022 et la clé de répartition.

Le SMTU a provisionné pour ce risque un montant de 263 MF en 2022.

La levée de la clause suspensive du protocole d'accord signé entre le SMTU de la SCI Kenu-In et SAS Immo Koutio, pour la sécurisation du foncier sur le tracé de la ligne 1 – Néobus, entraîne l'inscription d'un montant de 55 600 000 F d'indemnités totales au profit de la SCI (37,7 MF) et de la SAS (17,9 MF). En effet, le protocole prévoyait la modification du PUD de la ville de Dumbéa au 1^{er} mars 2020 pour attribuer un zonage de type UAE au lieu d'un zonage en UE. Si ce changement n'était pas intervenu, alors la clause suspensive peut être déclenchée par les signataires. Ces montants sont inscrits en dépenses exceptionnelles.

De même, deux contentieux dans le domaine des ressources humaines sont en cours :

- Contentieux Hugues Le Boulaire : Condamnation en 1^{ere} instance à 1,5 MF contre 20 MF demandés initialement par le requérant. Le règlement de la somme inscrite en première instance interviendra en 2023 en charges exceptionnelles.
- Contentieux Michael Chevalier : appel de la décision du tribunal administratif déboutant le requérant d'une demande indemnitaire de 9 MF. Cette dépense sera provisionnée dans l'attente de la décision de la CAAP.

Enfin, les retards de mandatement entraînent le règlement d'intérêts moratoires qu'il convient de budgétiser en dépenses exceptionnelles pour un montant estimé annuellement d'environ 40 MF.

9. Les dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements permettent de reconstituer une capacité d'investissement en intégrant une dépréciation comptable du montant de l'investissement consenti sur plusieurs exercices. Cette technique est également une obligation comptable.

A ce jour le montant de l'investissement correspondant à l'opération 040 – Projet Néobus, environ 20 milliards de francs, est toujours affecté au chapitre 23 – immobilisations en cours de la section d'investissement. La fin des périodes de garantie et donc des marchés concernés par ce projet impose désormais la prise en compte de cet amortissement.

A ce jour, et en première approche, le montant annuel à amortir est compris entre 1 et 1,2 milliards de francs sur la section d'exploitation. Ce montant est en cours de calage définitif, notamment en lien avec la procédure d'audit en cours. Une délibération fixant les durées d'amortissement par typologie d'investissement sera présentée en cours d'année à cet effet. Un plan pluriannuel d'apurement de cette charges devra également être présenté.

L'intégration, ou non, de ce montant entraîne une conséquence forte sur l'équilibre budgétaire proposé et donc les contributions des membres.

c. Contributions des membres

Les statuts du SMTU (article 24) prévoient que les contributions des membres sont calculées en différence entre les recettes et les dépenses du SMTU. Elles viennent donc équilibrer le budget.

Selon l'intégration, ou non, de la dotation aux amortissements le montant des contributions pour 2023 et les années suivantes varie fortement.

La répartition du déficit s'effectue sur la base des modalités de la délibération DEL-2022-14 du 26 avril 2022. Elle prévoit que la province Sud participe à hauteur de 700 MF sur une base de contributions totales annuelles de 1,5 milliards francs. Dans le cas où ce montant serait supérieur, la province Sud prendra à sa charge 33% de la différence entre le montant considéré et les 1,5 milliards. La répartition de la part des communes s'effectue sur la base de la clé FIP.

Ainsi les équilibres du budget 2023 sont les suivants, avec et sans la dotation aux amortissements :

Avec amortissement (100%)

Fonctionnement	BP Hors contributions	BP Avec contributions
Recettes	3 482 200 813	6 197 398 324
Charges	6 197 398 324	6 197 398 324
Solde	-2 715 197 511	0

Investissement

Recettes	842 709 276	842 709 276
Charges	719 800 837	719 800 837
Solde	122 908 439	122 908 439

Solde total	-2 592 289 072	122 908 439
-------------	----------------	-------------

Sans amortissement

Fonctionnement	BP Hors contributions	BP Avec contributions
Recettes	3 482 200 813	5 197 398 324
Charges	5 197 398 324	5 197 398 324
Solde	-1 715 197 511	0

Investissement

Recettes	842 709 276	842 709 276
Charges	719 800 837	719 800 837
Solde	122 908 439	122 908 439

Solde total	-1 592 289 072	122 908 439
-------------	----------------	-------------

Ainsi, les besoins en financement sont compris entre 1 715 197 511 F et 2 715 197 511 F.

Le détail des contributions théoriques pour 2023 est le suivant :

Avec amortissement (100%)

	Clé FIP	Montant Contributions
		1 614 182 332
Dumbéa	17%	274 410 997
Mont-Dore	16%	258 269 173
Nouméa	55%	887 800 283
Paita	12%	193 701 880
Province		1 101 015 179
Montant > 1,5 mds F		1 215 197 511
Montant initial		700 000 000
Montant complémentaire (33%)		401 015 179

Sans amortissement

	Clé FIP	Montant Contributions
		944 182 332
Dumbéa	17%	160 510 997
Mont-Dore	16%	151 069 173
Nouméa	55%	519 300 283
Paita	12%	113 301 880
Province		771 015 179
Montant > 1,5 mds F		215 197 511
Montant initial		700 000 000
Montant complémentaire (33%)		71 015 179

B. Pour la section d'investissement

a. Les recettes

1. Les subventions d'investissement au titre du contrat d'agglomération 2017-2021 prolongé jusqu'en 2024

✓ Subventions au titre du contrat d'agglomération,

Elles concernent l'opération 1-6-1 : Aménagements en faveur des transports en commun. L'objectif de cette fiche, nouvellement engagée, est de financer des travaux permettant de donner une priorité ou une facilité de fonctionnement pour les transports en commun. Actuellement, plusieurs opérations font l'objet d'un financement par cette fiche, que ce soit sous maîtrise d'ouvrage SMTU ou déléguée à des gestionnaires de voirie.

Au global, le montant de l'opération du CA représente 700 MF. L'objectif est d'inscrire ces aménagements dans les projets de travaux de voiries des gestionnaires de l'agglomération (communes, province).

A ce titre, sur 2023 et 2024, les opérations suivantes sont proposées sous maîtrise d'ouvrage SMTU :

- Arrêt Jules Garnier, Nouville, Nouméa
- Arrêt Galilée (x2), Ducos, Nouméa
- Arrêt Verlaine (x2), Porte-De-Fer, Nouméa
- Arrêt Université, Nouville, Nouméa
- Arrêt Collège Baudoux, Artillerie, Nouméa
- Arrêt Pascal, Anse-Vata, Nouméa

Ces opérations devraient représenter un montant total d'environ 96 MF intégralement financés par le contrat d'agglomération. Le SMTU doit effectuer l'avance des fonds et se faire rembourser sur états de mandatement.

Les opérations proposées sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Ville de Nouméa représente un montant de 135 MF. Elles sont détaillées ci-après.

Le détail du financement de la fiche est le suivant :

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 866 000	1 759 800	30%	1 466 500	25%	2 639 700	45%
FCFP	700 000 000	210 000 000		175 000 000		315 000 000	

Le détail par opération est le suivant :

Périodes	Besoins en engagements (AE)					
	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
€	-	-	-	-		
<i>En FCFP</i>	160 000 000	0	179 289 761	118 000 000	231 000 000	688 289 761
DE BECHADE	46 000 000					46000000
GEORGES LEQUES TI	91 000 000					91000000
DUCOS	23 000 000					23000000
Besoins en engagements (aménagements lancés en 2021)						
ARRET 18 JUIN				26 000 000		26 000 000
ARRET MERCIER			7 583 398			7 583 398
ARRET NAISSLINE			15 581 855			15 581 855
ARRET PROVINCE SUD				2 200 000		2 200 000
ARRET VICTOIRE			10 000 000			10 000 000
GIRATOIRE RISBEC			39 000 000			39 000 000
GIRATOIRE KAMERE			3 000 000			3 000 000
PORT DESPOINTES PHASE 3				8 800 000		8 800 000
CONCEPTION			40 000 000			40 000 000
LA COULEE			20 000 000			20 000 000
POSTE DE BOULARI				15 000 000		15 000 000
G. LEQUES TRANCHE 2			14 000 000			14 000 000
CONSEIL COUTUMIER			14 000 000			14 000 000
JULES GARNIER			8 780 086			8 780 086
UNIVERSITE - NOUVELLE DEMANDE 2023						
KOWI BOUILLANT - ANNULE						
DEPART BECQUEREL			7 344 422			7 344 422
Besoins en engagements (aménagements lancés en 2022)						
MARTINET (x2) (Dumbéa)				6 000 000		6 000 000
BOUSQUET (Nouméa)				7 000 000		7 000 000
VALLEE DE TINA / FOYER VIETNAMIEN (Nouméa)				7 000 000		7 000 000
STADE PENTECOST (Nouméa)				3 000 000		3 000 000
AERODROME (Nouméa)				8 000 000		8 000 000
Giration Ouen Toro (Nouméa)				35 000 000		35 000 000
Besoins en engagements (aménagements lancés en 2023)						
PASCAL (Nouméa)					4 000 000	4 000 000
UNIVERSITE (Nouméa)					10 000 000	10 000 000
JULES GARNIER (Nouméa)					12 000 000	12 000 000
GALILEE (x2) (Nouméa)					30 000 000	30 000 000
VERLAINE (x2) (Nouméa)					25 000 000	25 000 000
COLLEGE BAUDOUX (Nouméa)					15 000 000	15 000 000

PLAGE DE MAGENTA (x2) (Nouméa) - MOAD VDN					20 000 000	20 000 000
LYCEE LAPEROUSE (Nouméa)- MOAD VDN					25 000 000	25 000 000
EAU VIVE (Nouméa) - MOAD VDN					12 000 000	12 000 000
MARIE HAVET (x2) (Nouméa) - MOAD VDN					15 000 000	15 000 000
VALBONNE (Nouméa) - MOAD VDN					10 000 000	10 000 000
PLACE DES GENDARMES (Nouméa) - MOAD VDN					13 000 000	13 000 000
STADE DE MAGENTA (Nouméa) - MOAD VDN					25 000 000	25 000 000
OUEN TORO (Nouméa) - MOAD VDN					15 000 000	15000000

Les besoins en crédits de paiement pour les opérations engagées sont répartis comme suit :

ETAT	PS	VDN	VDD	VDMD	VDP	TOTAL
30%	25%	45%				
		54,05%	17,42%	16,03%	12,50%	
39 600 000	33 000 000	32 105 700	10 347 480	9 521 820	7 425 000	132 000 000

Cette opération fait également l'objet d'une autorisation de programme d'un montant similaire de 700 MF, créée par la délibération n°DEL-2019-81 du 16 juillet 2019, dont la décomposition initiale est la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME	Crédits de paiement		
	2019	2020	2021
700 000 000	35 000 000	302 500 000	362 500 000

Elle sera réajustée en fonction de la consommation réelle.

2. L'emprunt

Le montant du capital à rembourser auprès de la Banque des Territoires (BdT) est de 8,7 milliards de francs. Le montant du capital à rembourser auprès de l'Agence Française de Développement est de 8,7 milliards de francs.

L'évaluation et l'analyse de la dette est présentée dans le titre V du présent rapport.

a. Les dépenses d'investissement :

✓ Les travaux connexes

Le SMTU avait confié au groupement SECAL/TRANSAMO le suivi de travaux connexes à l'opération Néobus. L'enveloppe financière prévisionnelle a été fixée à 1 452 000 KFCFP.

Ces travaux ont été confiés au SMTU, soit par convention de groupement de commande, soit font l'objet de convention de financement de diverses maîtrises d'ouvrage (communes, province Sud, OPT).

Le SMTU effectue ses appels de fonds auprès des divers financeurs au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ces opérations sont neutres comptablement et sont regroupées au chapitre "45. Opérations pour compte de tiers" en recettes et en dépenses.

Le montant global des travaux connexes qui ont été réalisés est de 1 563 950 KFCFP. Ce montant inclus 23 MF d'acquisitions foncières.

Le bilan des travaux réalisés est présenté comme suit :

Ville ou organisme concerné	OPERATIONS CONNEXES	Coût opération conventionnée
VDN	Convention assainissement Bonaparte	177 839 231
VDN	Convention de Financement Ville de Nouméa	710 322 115
VDN	Convention de Financement Ville de Nouméa 2019 (Diminué de la participation SMTU aux enrobés Rue Saint - Cécile)	75 379 837
VDD	Convention de Financement Ville de Dumbéa	142 871 852
VDD	Convention Espaces verts Ville de Dumbéa	19 391 104
PS	Convention de Financement Province Sud	9 599 061
OPT	Convention de Groupement de Commande OPT	303 891 593
ZAC	Convention de Financement ZAC CUD*	46 091 685
E2M /FSH	Convention E2M (FSH)*	26 808 237
SCI KOUTIO	Convention SCI KOUTIO*	51 756 102
Total des opérations connexes		1 563 950 817
Dont	Total des acquisitions foncières	23 833 040

* Les recettes de ces opérations ne sont pas encore soldées

b. Les autorisations de programmes

✓ AP patrimoine 050

Par délibération n° DEL-2016-48 du 25 juillet 2016, l'autorisation de programme de renouvellement du mobilier urbain ainsi que la réalisation des travaux d'infrastructures de points d'arrêt associés, d'un montant de 1,2 milliards de francs a été créée sur une période de 5 ans.

Par délibération DEL-2018-87 du 26 décembre 2018 l'intitulé de l'autorisation de programme a été dénommée « Autorisation de programme relative au renouvellement du mobilier et à la mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau Tanéo » afin d'ingérer le programme de mise en accessibilité des arrêts.

Par délibération DEL-2021-29 du 01 juin 2021, le montant de l'autorisation de programme a été modifié pour prendre en compte le difficile contexte budgétaire du SMTU

AUTORISATION DE PROGRAMME			
RENOUVELLEMENT DU MOBILIER ET MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS DU RESEAU TANE0	PREVISIONS BUDGETAIRES	DEPLOIEMENT DES MOBILIERS TANE0	435 000 000
		MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS	180 000 000
		TOTAL AP	615 000 000

	CREDITS DE PAIEMENT REALISES			CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL CP
DEPLOIEMENT DES MOBILIERS TANE0	1 634 308	99 378 883	164 880 805	94 106 004	37 500 000	36 636 258	434 136 258
MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS	47 345 429	59 470 145	56 736 356	17 311 812			180 863 742
						TOTAL CP	615 000 000

○ Partie 1 - Déploiement des mobiliers Tanéo

Le SMTU a lancé en 2018, un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un marché de fourniture de 300 abris et 600 poteaux et la pose de 135 abris et 280 poteaux pour un montant estimatif de 862 650 000 F CFP TTC sur une durée de trois ans, limite imposée par la délibération 136/CP alors en vigueur. Il était envisagé de déployer les mobiliers restant sur un autre marché dans la continuité de celui-ci.

Les difficultés budgétaires rencontrées par le SMTU ont conduit à proposer une modification du projet comme suit :

- Fabrication de 150 abris uniquement au lieu des 300 prévus initialement ;
- Fin de la fabrication de l'ensemble des mobiliers en 2021 sur le marché actuel ;
- Pose du mobilier fabriqués (150 abris et 600 poteaux) jusqu'à fin 2023 afin de lisser l'impact sur la trésorerie, sur le marché actuel jusqu'à fin 2021 et sur un nouveau marché en 2022 et 2023 ;
- Paiement du stockage de mobilier sur 2022 et 2023 pour un montant annuel maximum de 4,5 MF selon le volume de mobiliers à stocker.

Un nouveau marché de pose des mobiliers a été attribué fin 2021 pour une durée de deux ans. Ce marché a pour objectif de poser l'ensemble du stock fabriqué et remisé contre loyer chez le fabricant dans le délai imparti. Le montant total du marché est de 80 MF.

A fin 2022, l'avancement de la pose des mobiliers est de 81 abris et 369 poteaux.

Au terme du marché, fin 2023, le déploiement des poteaux sera entièrement réalisé et un stock de l'ordre de 30 abris restera à poser, selon la capacité budgétaire et de trésorerie du SMTU.

Pour information, 150 anciens modèles d'abris resteront implantés sur le réseau.

○ Partie 2 - Mise en accessibilité des arrêts

Concernant le projet de mise en accessibilité de 30% des arrêts, l'opération a été suspendu faute de capacité de mobilisation du budget d'investissement. A ce jour, 15% du parc d'arrêt est accessible. Il est à noter que certains projets de mise en accessibilité ont été basculés sur la fiche I-6-1 du contrat d'agglomération 2017-2023, et que certains arrêts font l'objet d'une mise en accessibilité dans le cadre de projet d'aménagement des gestionnaires de voirie.

Avancement à fin 2022

	CREDITS DE PAIEMENT REALISES					CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		TOTAL CP
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
DEPLOIEMENT DES MOBILIERS Taneo	1 634 308	99 378 883	164 880 805	75 401 437	23 887 388	33 429 652	36 387 527	435 000 000
MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS	47 345 429	59 470 145	56 736 356	7 750 012	6 185 500	-		177 487 442
						TOTAL CP		612 487 442

Pour 2023, déploiement du mobilier se fait sur le report de crédits de 2022.

Pour terminer le déploiement du mobilier, il faudrait prévoir 36 MF au budget 2024, pour atteindre le montant de l'AP. Au niveau opérationnel, le budget nécessaire pour terminer la pose est estimé à 26 MF.

✓ AP Systèmes 020

Cette autorisation de programme a été créée par la délibération n°DEL-2016-49 du 19 juillet 2016 dont la décomposition initiale était la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 600 000 000	580 000 000	665 000 000	298 000 000	25 000 000	32 000 000	46 000 000

L'AP a été augmentée de 50 MF en 2018 puis de 100 MF en 2020 pour inclure les différents surcoûts liés aux systèmes depuis le démarrage du réseau (frais de douanes, accompagnements billettique, AMO, etc...).

L'AP est close en engagement à fin 2021.

Une clôture définitive de l'AP sera proposée prochainement.

✓ AP 080 - Réalisation des études de la phase 2 – voie TCSP

Cette AP de 220 MF a été créée par la délibération n°DEL-2019-119 du 11 décembre 2019, elle n'a fait l'objet que de 7 MF de dépense et est actuellement en sommeil faute de crédits pour l'alimenter.

c. Synthèse des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement annuelles sont composées principalement du remboursement du capital de l'emprunt. Aucune autre action ne peut être envisagée pour le moment. La capacité de remboursement du capital est elle-même entaché d'un risque dès l'exercice 2024 avec le tarissement du suréquilibre de la section. Parallèlement, aucune disponibilité n'existe à ce jour pour une capacité d'autofinancement (CAF) suffisante en section d'exploitation afin d'effectuer un virement entre section permettant d'assurer ces échéances.

Les dépenses effectuées dans le cadre de la fiche I-6-1 du contrat d'agglomération sont intégralement financées par les recettes dudit contrat.

A. Les principales hypothèses

Les principales hypothèses qui avaient été retenues dans le modèle financier pour le déblocage des prêts, courant 2016, étaient les suivantes :

- L'augmentation des recettes des collectivités locales de 1% par an à partir de 2019,
- L'augmentation de la gamme tarifaire de 1,5 % par an à compter de 2022,
- La fin des services spéciaux pour le transport scolaire à l'horizon 2024.

Ces hypothèses, ainsi que celles qui ont concouru à la définition du niveau de recettes, ne sont plus à jour. Aussi, le modèle économique du SMTU a-t-il été revu fin 2020 pour aboutir aux projections présentées ci-après.

B. Vue d'ensemble de la programmation pour 2021-2026 (scénario révisé)

Les mesures suivantes sont intégrées dans le scénario révisé :

- Augmentation annuelle de la fréquentation ramenée à 1% contre 2,5% initialement,
- Baisse du volume de gazole consommé de -0,5% par an sur la période et maintien d'un volume constant pour l'essence,
- Augmentation de +1,5% de la masse salariale pour tenir compte du glissement vieillesse-technicité.
- Maintien à montant constant des autres charges.

La programmation pluriannuelle budgétaire présentée ci-après intègre les éléments avérés. Cette programmation démontre un déséquilibre budgétaire chronique.

Les hypothèses suivantes permettraient une amélioration de la trajectoire budgétaire, mais elles sont pour le moment à l'état de projet donc non intégrables dans le scénario révisé :

- ✓ Réduction du service Tanéo selon les résultats des négociations avec les délégataires.

A ce jour, le délégataire du lot n°1 a pu restituer 200 MF en 2020, 117 MF en 2021 et 250 MF en 2022 (300 MF avec le non-appel de l'indexation). Le délégataire du lot 2 a restitué 5 MF en 2020, 75 MF en 2021 et 105 en 2022.

Pour le moment, seules ces restitutions sont intervenues. Des négociations doivent être menées en 2023 pour aboutir à des restitutions pérennes annuelles pour la période 2023-2026 afin de concourir à retrouver un équilibre budgétaire.

- ✓ Rééchelonnement de la dette du SMTU

Une demande de rééchelonnement de la dette du SMTU sera probablement nécessaire à l'échéance 2024. A ce jour, leur réponse pourrait être positive sous réserve du vote d'une clé de répartition définitive intégrée aux statuts.

Les hypothèses de recettes pour la programmation pluriannuelle sont les suivantes à partir de 2023 :

- Recettes commerciales : 1 466 MF en 2023, base 2022 à 1 450 MF correspondant à une fréquentation de 10 millions de validations ;

- TPP : 1 528 MF, estimation NC 2023 (DBAF), un taux de -0.5% de baisse est programmé sur le volume consommé de gazole et un maintien à 0% sur l'essence sur la période au regard des actions de décarbonation de l'énergie en NC prévues dans le STENC ;
- TTE : 495 MF, estimation NC 2023 (DBAF), le montant est maintenu sur la période ;
- Autres recettes : 122 MF sur 2023, montant maintenu à équilibre pour la période.

Soit un total de recettes en 2023, servant de base à la programmation, de 3 611 MF.

Les hypothèses synthétiques de dépenses TTC pour la programmation pluriannuelle sont les suivantes à partir de 2023 :

- DSP Tanéo : 4 061 MF en 2023, 4 240 MF en 2024, 4 261 MF en 2025 et 4 270 en 2026. Les montants sont ceux contractuels, sans intégration de réduction de charges.
- Scolaire : 169 MF en 2023 (exploitation + indexation), 100 MF en 2024, 80 en 2025 et 60 à partir de 2026
- Les autres charges SMTU : 720 MF en 2023 dont :
 - 170 MF de masse salariale incluant le GVT de l'ensemble des postes pourvus,
 - 66 MF de frais exceptionnels,
 - 391 MF pour les frais généraux (170 MF), l'entretien patrimonial (65 MF), les frais de gestion TGC (40 MF) et la maintenance des systèmes (106 MF).

Ce montant de 391 MF devrait se stabiliser à hauteur de 370 sur les années suivantes jusqu'en 2026.

- Intérêts d'emprunt : 238 MF en 2023, 398 MF en 2024, 383 MF en 2025, 367 MF en 2026
- Remboursement capital : 443 MF en 2023, 632 MF en 2024, 640 MF en 2025, 648 MF en 2026
- Dépenses exceptionnelles et provisions : 106 MF en 2023 (contentieux, intérêts moratoires...)

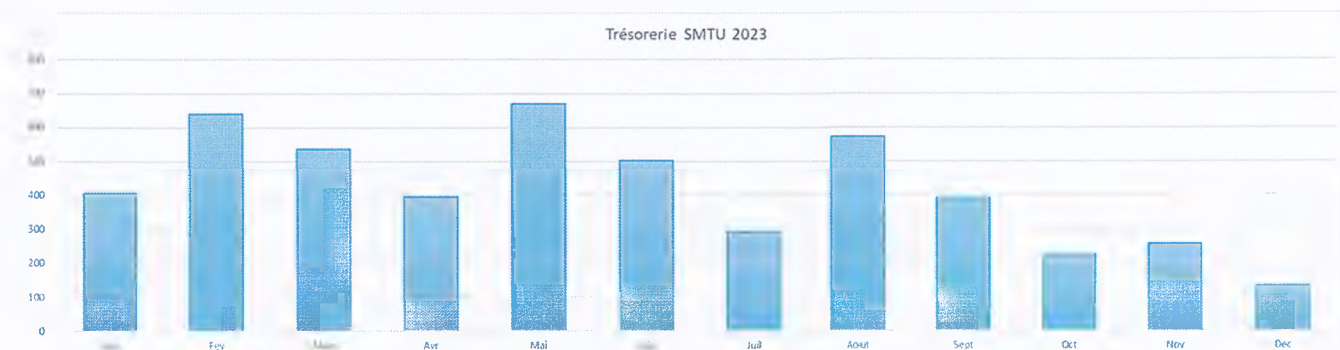
En conclusion, l'économie générale du réseau Tanéo est structurellement déséquilibrée et n'est pas soutenable sur le reste de la durée des contrats de DSP.

Cette situation entraîne un risque majeur de mise sous tutelle de l'Etat dans le cas d'un vote déséquilibré ou d'une absence de vote du budget au 31 mars 2023. Cette mise sous tutelle entraînerait le transfert de la compétence budgétaire du SMTU vers le Haut-commissariat qui sera compétent pour arrêter le budget 2023 et le faire exécuter par le SMTU. La piste la plus probable d'équilibrage du budget par le Haut-commissaire serait d'augmenter les contributions des membres du montant du déficit constaté en 2023.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES						
CHIFFRES D'AFFAIRES	1 201 955 418	1 453 269 296	1 466 524 606	1 481 189 852	1 496 001 750	1 510 961 768
Recette voyageur TANEO	1 449 000 000	1 453 269 296	1 466 524 606	1 481 189 852	1 496 001 750	1 510 961 768
Recette voyageur transports maritimes	1 000 000	0	0	0	0	0
Pertes confinement 1	-73 585 330	-	-	-	-	-
Pertes confinement 2	-95 752 519	-	-	-	-	-
Pertes tendance	-78 706 733	0	0	0	0	0
CONTRIBUTION COLLECTIVITES ET AUTRES	1 478 469 765	1 726 920 452	1 579 619 683	1 550 212 433	1 550 212 433	1 550 212 433
Contribution du SMTU	1 351 381 499	1 593 212 433	1 452 619 683	1 423 212 433	1 423 212 433	1 423 212 433
Dumbéa	25 393 000	70 592 750	90 000 000	60 592 750	60 592 750	60 592 750
Mont-Dore	24 318 838	55 161 093	42 661 093	42 661 093	42 661 093	42 661 093
Nouméa	565 863 981	610 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000
Paita	34 090 000	59 958 590	49 958 590	49 958 590	49 958 590	49 958 590
PS	701 715 680	797 500 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
Subvention Nouvelle-Calédonie (compétence transports scolaires)	60 000 000	77 000 000	77 000 000	77 000 000	77 000 000	77 000 000
Province Sud - bourses scolaires	62 088 266	51 350 019	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Régie publicitaire	5 000 000	5 358 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
TPP	1 512 123 829	1 631 672 550	1 528 000 000	1 521 032 704	1 514 100 245	1 507 202 448
TTE	-	315 149 227	495 000 000	495 000 000	495 000 000	495 000 000
REMONTÉE EXCEDENT INV	-	43 560 519	-	-	-	-
RECETTES EXCEPTIONNELLES	88 778 965	5 085 507	-	-	-	-
DIVERS	2 227 106	15 718 611	19 268 583	-	-	-
REPIRSE PROVISIONS	-	273 929 534	-	-	-	-
TOTAL RECETTES	4 283 555 083	5 465 305 696	5 088 412 872	5 047 434 989	5 055 314 428	5 063 376 649
CHARGES						
CHARGES D'EXPLOITATION	3 413 445 524	4 823 424 487	4 251 664 698	4 348 368 792	4 349 741 267	4 338 638 576
Coût d'exploitation réseau Lot 1	1 561 190 239	2 305 781 168	1 812 619 943	2 081 273 016	2 077 137 732	2 119 751 497
Coût d'exploitation réseau Lot 2	1 559 974 455	2 281 949 564	2 248 337 435	2 159 095 776	2 184 603 535	2 150 887 079
Coût d'exploitation transports scolaires du secondaire	268 291 036	219 069 789	169 650 000	100 000 000	80 000 000	60 000 000
Coût d'exploitation transports maritimes + autres	23 989 794	16 623 966	21 057 320	8 000 000	8 000 000	8 000 000
AUTRES CHARGES SMTU	442 804 226	692 465 759	720 290 283	554 850 000	557 438 250	560 065 324
CHARGES FINANCIERES	470 865 852	90 009 386	238 669 046	398 225 538	383 181 211	367 968 560
TOTAL CHARGES	4 327 115 602	5 605 899 632	5 210 624 027	5 301 444 330	5 290 360 729	5 266 672 460
RESULTAT FONCTIONNEMENT	-43 560 519	-140 593 936	-122 211 155	-254 009 341	-235 046 300	-203 295 811
REPORT RESULTAT ANNEE PRECEDENTE	43 787 782	227 263	-140 366 673	-262 577 828	-516 587 169	-751 633 469
RESULTAT CUMULE	227 263	-140 366 673	-262 577 828	-516 587 169	-751 633 469	-954 929 280
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES D'INVESTISSEMENT	181 957 668	68 822 220	222 709 276	-	-	-
INVESTISSEMENTS	335 433 199	188 172 603	276 637 619	-	-	-
REMBOURSEMENTS CAPITAL EMPRUNTS	176 209 782	178 066 433	443 163 218	632 747 653	640 658 247	648 737 166
REMONTÉE EXCEDENT INV EN FCT	-	43 560 519	-	-	-	-
RAR	-	64 856 420	-	-	-	-
RESULTAT INVESTISSEMENT	-329 685 313	-405 833 755	-497 091 561	-632 747 653	-640 658 247	-648 737 166
REPORT RESULTAT ANNEE PRECEDENTE	1 361 993 912	1 032 308 599	626 474 844	129 383 282	-503 364 370	-1 144 022 617
RESULTAT CUMULE	1 032 308 599	626 474 844	129 383 282	-503 364 370	-1 144 022 617	-1 792 759 783
Total	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total Fonctionnement+Investissement	-373 245 832	-546 427 692	-619 302 717	-886 756 994	-875 704 547	-852 032 976
Total report Fonctionnement+Investissement	1 405 781 694	1 032 535 862	486 108 170	-133 194 546	-1 019 951 540	-1 895 656 087
Total cumulé	1 032 535 862	486 108 170	-133 194 546	-1 019 951 540	-1 895 656 087	-2 747 689 063

Trésorerie

En parallèle, la projection de trésorerie pour 2023 montre la trajectoire suivante :



Les prélèvements des annuités d'emprunt s'effectuent au 31 mai (AFD n°1), 1^{er} juillet (CDC) et 30 novembre (AFD n°2) de chaque année.

En l'état, la reconstitution de la trésorerie en 2022, le solde au 31 décembre 2022 était créditeur de 358 MF, pourrait se dégrader en 2024 avec la prévision du paiement intégral des échéances d'emprunt.

La compensation a été effectuée à l'initiative du comptable public sur les recettes dues par le délégataire du lot 1 et les paiements à effectuer auprès de ce dernier depuis août 2022. En effet, le délégataire n'a plus restitué les recettes commerciales, collectées au nom et pour le compte du SMTU, depuis le mois de mars 2022.

PARTIE V – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

A. Situation au 31/12/2022

a. Emprunts actuels, financeurs, montant de la dette

Afin de financer les travaux du Néobus et les investissements Tanéo (systèmes et abris) et en complément des financements de l'Etat au titre du Grenelle et du contrat d'agglomération, des participations des communes, de la province Sud et des fonds propres du SMTU, deux contrats de prêts ont été signés avec d'une part, l'Agence Française de Développement (AFD) le 20 juin 2016 et d'autre part avec la Banque des Territoires, anciennement Caisse des Dépôts et Consignations, (BdT ou CDC) le 3 juin 2016 pour un montant de 8 711 MF chacun, soit un montant total de 17 422 216 850 F. Les deux emprunts ont fait l'objet de versements en plusieurs tranches, en fonction de l'état d'avancement des travaux.

La nature des deux emprunts est similaire basée sur un montant annuel et un taux fixe. Les deux emprunts ne sont pas garantis.

Ainsi, au 31 décembre 2022 :

- Pour l'AFD : 8 711 108 425 F ont été versés, soit la totalité de l'emprunt,
- Pour la BdT : 8 711 108 425 F ont été versés, soit la totalité de l'emprunt.

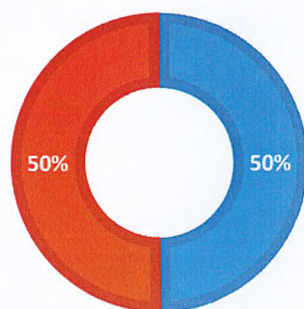
2022 a vu la mise en place d'un réaménagement de la dette par les deux bailleurs au regard des difficultés financières du SMTU. Ainsi l'échéance de la BdT du 1^{er} juillet 2022 a été reventilée sur les années restantes du prêt, majorant les échéances de 4%. Les échéances de l'AFD du 30 novembre 2022 et du 31 mai 2023 ont également été reventilées sur la durée restante du prêt, majorant les échéances de + 6,7%.

Par prêteur :

Prêteur	Capital emprunté	Capital restant dû	Taux	Année fin
AFD	8 711 108	8 507 462		2041
CDC	8 711 108	8 560 479	2,75%	2056
Total	17 422 217	17 067 941		

REPARTITION PAR PRETEURS

■ AFD ■ CDC



b. Répartition de l'encours de dette par type de taux

Cette dette ne présente pas d'emprunt à risque, elle n'est composée que de taux fixes.

Synthèse par type de risque



Catégorie de risque	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
Taux fixe en KF	17 422 217 KF	100 %	10	2,19 %	27,87 ans	100 %	0 %	0 %

Le taux du prêt de la BdT est gagé sur le taux du livret A. Si ce dernier augmente alors une hausse des intérêts est à prévoir.

c. Evolution de l'annuité et de la charge d'intérêts en 2023 et années suivantes

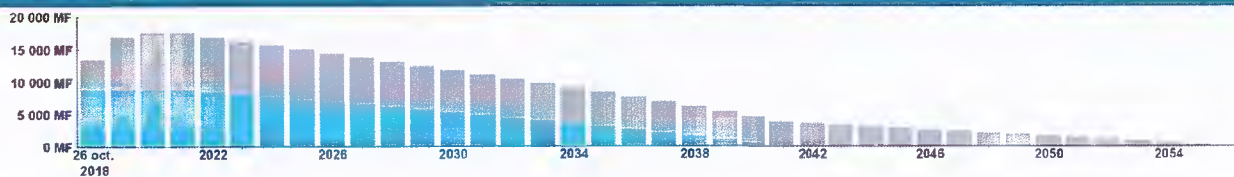
La projection ci-dessous donne la date, jusqu'à son extinction, du capital restant dû.

- ✓ La dernière annuité de l'AFD sera remboursée au plus tard au mois de mai 2041.
- ✓ La dernière échéance de la CDC sera remboursée au plus tard au mois de mai 2056.

Le montant annuel de remboursement du capital est d'environ 600 MF par an, imputable en dépense sur la section d'investissement.

Par prêteur :

Capital restant dû par prêteur



Gris : CDC

Bleu : AFD

La répartition des échéances par prêteur est la suivante pour l'exercice 2022 et suivants :

	2022	2023	2024	2025	2026
AFD	268 075 820	268 075 785	536 151 570	536 151 570	536 151 570
<i>Intérêts</i>	<i>90 009 386</i>	<i>84 321 018</i>	<i>162 812 368</i>	<i>154 901 774</i>	<i>146 822 855</i>
<i>Capital</i>	<i>178 066 433</i>	<i>183 754 767</i>	<i>373 339 202</i>	<i>381 249 796</i>	<i>389 328 715</i>
CDC	-	413 756 479	494 821 621	487 687 888	480 554 156
<i>Intérêts</i>	<i>-</i>	<i>154 348 028</i>	<i>235 413 170</i>	<i>228 279 437</i>	<i>221 145 705</i>
<i>Capital</i>	<i>-</i>	<i>259 408 451</i>	<i>259 408 451</i>	<i>259 408 451</i>	<i>259 408 451</i>

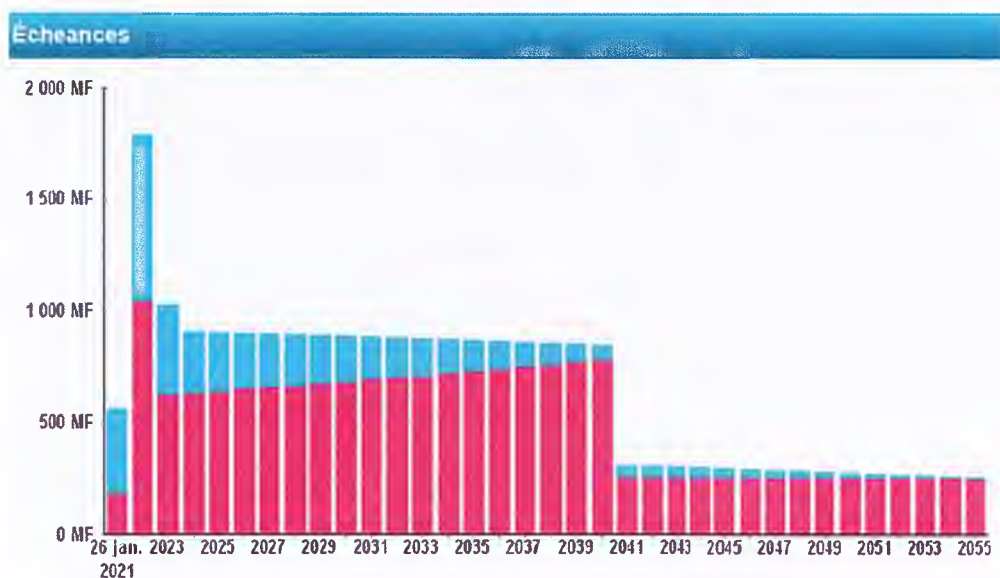
NB : Le tableau d'amortissement modifié, à la suite au réaménagement du prêt de l'AFD, n'a pas encore été transmis. Les données de l'AFD sont donc celles initiales.

Le prélèvement de ces échéances se fait directement sur le compte de la trésorerie, avec mandatement de régularisation après constat du décaissement.

Les échéances sont fixées aux dates suivantes chaque année :

- AFD : 31 mai (50%) et 30 novembre (50%)
- CDC : 1^{er} juillet

Ci-dessous l'échéancier prévisionnel des échéances à régler jusqu'en 2055 :



DÉLIBÉRATION N°DEL-2023-XXX
**Constatant la réalité du débat d'orientations budgétaires
pour l'exercice 2023 du SMTU**

LE COMITÉ SYNDICAL,

- VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999 et notamment l'article 54 ;
- VU la loi organique modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999 et notamment son article 9 ;
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L.212-1 et L.411-1 ;
- VU la délibération n° 30-2010/APS du 12 août 2010 de l'Assemblée de la Province Sud relative à la participation de la Province Sud au Syndicat Mixte de Transports Urbains du Grand Nouméa ;
- VU les délibérations concordantes, n° 53/10/VIII du 05 août 2010 de la commune du Mont-Dore, n°2010/235 du 11 août 2010 de la commune de Dumbéa, n° 2010/850 du 26 août 2010 de la commune de Nouméa, n° 2010/68 du 19 août 2010 de la commune de Païta, décidant de constituer le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa en approuvant les statuts et formalisant leur volonté de s'associer au sein d'un syndicat ayant pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des services publics réguliers de transports en commun routiers, ferrés et maritimes et de transports scolaires du secondaire sur le territoire des communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta ;
- VU les délibérations concordantes, n° 2010-840 du 26 août 2010 de la commune de Nouméa, n° 51-10-VIII du 05 août 2010 de la commune du Mont-Dore, n° 2010-233 du 11 août 2010 de la commune de Dumbéa, n° 2010-66 du 19 août 2010 de la commune de Païta, relatives à la dissolution de Transco ;
- VU la délibération n° 2010/28 du 16 août 2010 du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) portant modification de ses statuts ;
- VU l'arrêté HC/DAIRCL N°51 du 30 août 2010 du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie autorisant la création du « Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa » (SMTU) ;
- VU l'arrêté HC/DAIRCL N°56 du 21 octobre 2015 portant modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) ;
- VU les statuts du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) modifiés ;
- CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les Villes de 3 500 habitants et plus, et leurs établissements publics ;
- CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget ;
- CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget ;
- Sur le rapport d'orientation budgétaire n° 2023-01-DEL pour l'exercice 2023 de Madame la Présidente du syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

PREND ACTE, pour le budget 2023 du SMTU, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

ARTICLE 2 : VOIE ET DÉLAI DE RECOURS

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : EXÉCUTION

Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la Province Sud, au Trésorier de la Province Sud, notifiée à la Province Sud, aux communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta, et publiée par voie d'affichage.

DÉLIBÈRE EN SÉANCE PUBLIQUE, le

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente

Léa TRIPODI

La présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'Etat le

Ampliations :

- Com. délégué province Sud		1
- Trésorier de la province Sud		1
- Province Sud		1
- Commune de Nouméa		1
- Commune du Mont-Dore		1
- Commune de Païta		1
- Commune de Dumbéa		1